

A LA UNE – CRIS D'ALARME POUR LA GRANDE BARRIERE DE CORAIL AUSTRALIENNE

La Grande Barrière de corail australienne est un des joyaux du patrimoine mondial de l'Unesco depuis son inscription en 1981. Elle s'étend sur environ 348 000 kilomètres carrés et constitue le plus vaste ensemble corallien du monde. Alors que les récifs recouvrent moins de 0,2% de la surface des océans, ils abritent près de 30% des espèces animales et végétales marines. C'est la raison pour laquelle il est important de préserver les barrières de coraux.

Selon une étude scientifique publiée ce jeudi 19 avril, la Grande Barrière de corail australienne a perdu près de 30% des coraux la constituant suite à la vague de chaleur survenue en mars et novembre 2016. Le blanchissement des coraux traduit le dépérissement des coraux. Il y a eu quatre épisodes de blanchissement (1998, 2002, 2016 et 2017) sur la Grande Barrière de Corail.

Terry Hugues, co-auteur de l'étude affirme que « Si nous continuons à ce rythme-là, je ne crois pas que la Barrière y survivra ».

DECHETS – 29 KILOS DE DECHETS PLASTIQUES RETROUVES DANS UN CACHALOT EN ESPAGNE

Fin mars 2018, à Cabo de Palos, dans la région de Murcie, un cachalot de 6 tonnes et de 10 mètres de long a été retrouvé sur une plage espagnole. Rien d'alarmant au premier abord, toutefois, après autopsie de l'animal, les scientifiques ont été stupéfaits de retrouver près de trente kilos de déchets plastiques concentrés dans l'estomac du cétacé.

Ce nouveau fait divers hors du commun ne fait qu'aggraver le constat que nous pouvons d'ores et déjà dresser sur la pollution de nos espaces marins notamment par les déchets plastiques. A l'heure où nous parlons de l'émergence d'un septième continent à savoir le continent de déchets plastiques, il paraît impératif pour le monde de trouver des solutions durables et non dégradantes concernant la gestion des déchets plastiques. Pour 2025 on estimerait entre 50 et 130 millions de tonnes de plastique qui pourraient être annuellement déversées dans les océans. La sauvegarde de la Faune et de la Flore demeure l'un des axes prioritaires pour les prochaines années ; en effet plusieurs solutions ont été mises en applications pour diminuer l'impact de l'homme sur son environnement. Néanmoins, malgré quelques efforts, la pollution de notre planète et plus précisément celle concernant nos espaces marins ne cesse d'augmenter.

TERRE – SELON L'IPBES, D'ICI 2050, 90% DE LA TERRE AURA SUBI UNE DEGRADATION DES SOLS DU FAIT DE L'ACTIVITE HUMAINE

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a révélé dans une étude publiée début Avril 2018 le fait selon lequel d'ici 2050 l'activité humaine aura dégradé la quasi-totalité de la surface terrestre à savoir 90%. Ladite étude a été le fruit de trois ans de travail et a coûté plus d'un million de dollars.

« Nous avons vraiment changé la surface terrestre » ; ces paroles ont été prononcées par le président de l'IPBES, Robert Watson, qui, dans une conférence menée à Medellin, ce dernier a dressé un triste constat concernant l'état de santé de notre planète. Ce dernier exposait également que : « Nous avons transformé une grande partie de nos forêts, de nos prairies, nous avons perdu 87% de nos zones humides ». La dégradation des océans de par la présence nombreux déchets (plastiques, hydrocarbures, poutres boisées) est aussi un facteur entraînant la dégradation de notre cadre de vie.

De plus, l'étude se focalise aussi sur notre mode de consommation consumériste qui a pour conséquence une diminution substantielle de l'espace de terres cultivables ; la pollution des sols du fait de l'utilisation de substances chimiques est sûrement la cause majeure d'une telle diminution.

Enfin, concernant la question des réfugiés climatiques, l'analyse effectuée par l'IPBES tend à démontrer qu'en 2050, la dégradation des sols engendrera le déplacement de 50 millions d'êtres humains voir 700 millions si aucune mesure n'est prise pour enrayer ces futures catastrophes.

DECHETS – L'EUROPE VEUT PRENDRE LA GUIRLANDE DE DEBRIS SPATIAUX DANS SES FILETS

Depuis 1957 et le lancement de Spoutnik, le premier satellite à être mis en orbite autour de la Terre, les débris spatiaux sont de plus en plus nombreux. En effet, environ 23 000 objets sont en orbite autour de la Terre: plus de 6 000 satellites ont été lancés pendant l'ère spatiale, mais moins de 1 000 d'entre eux sont encore en activité. Le reste est abandonné et risque de se fragmenter. Si nous ne faisons rien, compte tenu du nombre d'objets déjà en orbite, l'environnement spatial pourrait ne pas être durable si aucun effort d'atténuation ou de remédiation n'est entrepris.

Le projet européen ADR1EN regroupant plusieurs PME financées par l'Union européenne a validé son démonstrateur grand format pour la récupération des débris spatiaux par filets. Ainsi, le système ADR1EN participera à la résolution du problème des déchets spatiaux en diminuant le nombre de ces déchets. La première mission opérationnelle est prévue pour l'année 2023.



CE 16 Mars 2018

ICPE : précision à propos du droit des tiers et des obligations du préfet

Le Conseil d'État a eu l'occasion le 16 mars 2018 de préciser dans quelles conditions il était possible de contester un arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une ICPE.

Il confirme sa jurisprudence constante, appliquant l'article L. 514-6 du code de l'environnement qui affirme que les tiers, en l'espèce des agriculteurs faisant pousser de courgettes, ayant acquis leur propriété après l'autorisation d'exploiter, ne sont pas recevables à contester cette autorisation.

Le Conseil d'État a profité de l'occasion pour établir une nouvelle obligation envers le préfet.

En effet, il affirme que ce dernier, même après avoir autorisé une exploitation en toute légalité, doit continuer de veiller sur les pollutions et autres atteintes à l'environnement afin de protéger les intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.



AGRICULTURE – CANTINES PUBLIQUES : 50 % AU MOINS DE PRODUITS BIO OU ECOLOGIQUES EN 2022



Les députés ont voté jeudi 19 avril en commission des amendements dans ce sens. Les repas dans les cantines devront comprendre, au plus tard en 2022, au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique ou tenant compte de la préservation de l'environnement. Si on ne peut que saluer une telle idée, on ne peut que se désoler de la formule « tenant compte de la préservation de l'environnement ». En effet, s'il est aisé de définir ce qu'est l'agriculture biologique, qu'est-ce que « tenir compte de la

préservation de l'environnement » ?

Si l'on peut penser aux circuits courts ou aux produits labellisés, il faudra sûrement attendre le décret d'application de la loi agriculture et alimentation dans lequel cet amendement sera intégré. Concernant le bio, il devra représenter au moins 20% de la valeur total. À titre de comparaison, les cantines des écoles de la petite ville de Nice, dont le maire n'est pourtant connu pour être un écologiste convaincu, ont droit à un menu totalement bio par semaine.



DECHETS – L'INTERDICTION DES PAILLES EN PLASTIQUE EN ANGLETERRE

Les pailles en plastique et les cotons-tiges pourraient être interdits en Angleterre d'ici la fin de l'année 2018 dans le cadre de la tentative du gouvernement de réduire les déchets plastiques. Les ministres britanniques ont fait état d'une estimation selon laquelle 8,5 milliards de pailles en plastique sont jetées au Royaume-Uni chaque année.

Le Secrétaire d'État à l'Environnement Michael Gove c'est exprimé sur la réduction de l'utilisation du plastique: « Nous n'avons qu'une seule planète : nous devons nous assurer que nos mers et nos océans sont débarrassés des déchets en réduisant la quantité de plastique que nous utilisons. »

Thérèse May a déclaré que les déchets plastiques constituaient « l'un des plus grands défis environnementaux auxquels le monde est confrontée » et a incité les chefs de gouvernement du Commonwealth à suivre l'exemple pour la lutte contre les déchets plastiques.



TRANSITION ENERGETIQUE – L'AMBITION DU VILLAGE COZZANO EN CORSE DE DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE



Le projet soutenu par l'Université de Corse et le CNRS est né il y a environ une vingtaine d'années. L'idée est de produire plus d'énergie que le village ne consomme. Les capteurs environnementaux et la data sont au cœur de ce projet de « Smart village ».

Après avoir développé un certain nombre d'infrastructures énergétiques (chaufferie biomasse, suppression des ampoules halogènes par des ampoules basses consommation...), ils ont utilisé le numérique pour optimiser la gestion des ressources. Ils ont donc installé des capteurs environnementaux pour mesurer la qualité de l'air, de l'eau, la température des bâtiments, la consommation énergétique. Toutes les données sont traitées puis expliquées aux habitants de façon à ce qu'ils optimisent leurs ressources. Le projet a vocation à sensibiliser à terme la population aux nouveaux enjeux environnementaux.

La sensibilisation aux enjeux environnementaux est nécessaire, c'est pourquoi, ce type de projet mérite d'être développé sur l'ensemble du territoire national.